

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المقفودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

Contexte et objectifs

La situation des droits de l'Homme a pris une tournure très inquiétante en Algérie. La répression demeure et aucune frange de la société civile algérienne n'est épargnée. Plusieurs organisations politiques ont été sommées de suspendre leurs activités sous peine de voir leur agrément retiré, comme ce fut le cas du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD). D'autres organisations, telles que l'UCP et le PST, ont vu leurs activités gelées. Les autorités algériennes semblent vouloir éliminer toute voix discordante qui pourrait éveiller les consciences. La dissolution de l'association RAJ (Rassemblement Action Jeunesse) en est un exemple flagrant. Les médias sont également visés, comme en témoigne l'arrestation d'Ihsane el Kadi, président de Radio M et Maghreb Émergent avec la mise sous scellés de ses locaux.

De plus, le gouvernement algérien s'est attaqué à un emblème de la défense des droits de l'Homme en Algérie : la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH). Suite à une plainte déposée par le ministère de l'Intérieur, le tribunal administratif d'Alger a dissous la LADDH le 29 juin. Notons que l'organisation, qui n'a jamais été convoquée par un quelconque tribunal, a pris connaissance du jugement sur Internet. La dissolution de la LADDH s'inscrit dans la continuité de la campagne menée par les autorités algériennes, qui vise à neutraliser les organisations indépendantes de la société civile. La LADDH estime que, à l'instar d'autres organisations, elle « paye » son « engagement pour la démocratie, les libertés et les droits humains ». Le seul espace de liberté et d'action qui reste aujourd'hui se situe dans la diaspora algérienne.

Le CFDA, toujours déterminé à continuer sa lutte depuis Paris et en Algérie, estime qu'il est plus que primordial de renforcer ses actions envers les jeunes générations afin de communiquer, d'informer et de sensibiliser à la question des droits de l'Homme en Algérie et de permettre à la jeunesse algérienne de se former sur ces enjeux.

I. Le CFDA au quotidien

I.1. Saisine des instances internationales

Le CFDA a continué de mener des actions auprès des instances internationales au cours de l'année 2022. Tout d'abord, le CFDA a présenté 30 nouveaux dossiers de cas individuels de disparitions forcées survenues à la fin des années 1990 au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, dont il vient d'être saisi par les proches de ces derniers. Le CFDA a notamment présenté une communication au comité pour M. Salim Gherzoul, victime de disparition forcée en Algérie. Par ailleurs, le comité a condamné l'Algérie sur deux affaires dont il a été saisi, concernant la disparition de Mustapha Ferhati en 1998 et la disparition de Drif Allal en 1995. Dans les deux affaires, le comité demande à l'Algérie de mener une enquête rapide, efficace, exhaustive, indépendante, impartiale et transparente sur la disparition des victimes et d'informer leurs proches des résultats de l'enquête ; de libérer immédiatement les disparus s'ils sont toujours détenu au secret ou de restituer leurs dépouilles dans le respect de la dignité dans le cas où ils seraient décédés ; de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises avec des sanctions proportionnées à la gravité des faits et de fournir des indemnités aux auteurs des communications, et aux victimes dans l'hypothèse où ils seraient en vie. Le Comité condamne ainsi l'Algérie pour avoir violé les articles 2, 6, 7, 9, 10 et 16 du Pacte international sur les droits civils et politiques.

Le but étant ici de révéler les violations du droit international des droits de l'Homme par l'Algérie au niveau international. Pour cela, les équipes du CFDA continue notamment d'alimenter la base de données UWASI et le Mémorial des disparu.e.s. Les équipes archivent également les documents originaux qu'elles produisent, ainsi que les copies de documents reçus des tribunaux algériens, des entretiens, des rapports sur les droits de l'Homme, des témoignages vidéo de familles de victimes et des galeries de photos de personnes disparues. Enfin, le collectif documente les violations des droits de l'Homme dans le mouvement Hirak et depuis le Hirak.

I.2. Rassemblement des familles de disparu.e.s en Algérie et journées commémoratives

Depuis sa création en 1998, SOS Disparus organise tous les mercredis le rassemblement des familles des disparu.e.s devant le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) à Alger. Cette tradition se perpétue jusqu'à aujourd'hui, même si les familles sont de moins en moins nombreuses. Nous poursuivons ces actions dans le but de donner encore et toujours plus de visibilité au combat des familles de disparu.e.s. Ainsi, nous avons organisé régulièrement des rassemblements à différentes dates clefs : le 8 mars (journée internationale des femmes), le 30 août (journée internationale contre les disparitions forcées), le 29 septembre (jour de l'anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale), le 25 novembre (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) et le 10 décembre (journée internationale des droits de l'Homme).



Conférence sur le bilan de "La Déclaration universelle des droits de l'Homme, 74 ans après?" le 10 décembre 2022, à Paris.

A l'occasion de la fête des mères le 30 mai 2022, le Centre de Recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Étude des droits de l'Homme (CPMDH) a organisé un moment de convivialité avec les mères de disparu.e.s. Le CFDA et SOS Disparus ont organisé, à Alger ainsi qu'à Oran, le rassemblement des mères de disparu.e.s et de leurs soutiens devant le CNDH, le dimanche 29 mai 2022 à 11h. Ce fut l'occasion de réaffirmer la détermination des mères dans leur lutte pour la Vérité et la Justice pour leurs fils et filles disparu.e.s. Grâce au rassemblement, les mères ont pu passer un après-midi convivial au CPMDH, avec des prises de paroles de la part d'amis de l'association, des messages de solidarité et de soutien aux familles de disparus, des témoignages des mères, et diffusion de vidéos qui relatent leur combat. Des petits cadeaux ont été offerts aux mères qui étaient présentes.

II. Campagnes de plaidoyer

II.1. Agir contre le déni de justice

Pour la journée internationale contre les disparitions forcées, le CFDA, en collaboration avec la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), a organisé et participé à la campagne « Agir contre le Déni de Justice », qui s'est tenue du 29 août au 4 septembre. Au cours de multiples événements (conférences, rassemblements, expositions, projections), le CFDA a porté au-devant de la scène la cause des disparu.e.s en Algérie. Chaque événement de la campagne a réuni au minimum 60 personnes, ce qui représente environ 430 personnes ayant montré, par leur présence, leur soutien et leur engagement contre le déni de justice et pour la lutte contre les disparitions forcées. Chaque événement était innovant et distinct, réunissant chaque jour un public différent. Au rassemblement du mardi 30 août sur la place de la République, nous avons eu l'honneur de compter sur la présence du Président d'Amnesty France, monsieur Jean Claude Samouiller.

II.2. Rejet de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale

A l'occasion du 17^{ème} anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le 29 septembre dernier, SOS Disparu et le CFDA ont lancé la campagne électronique "#je_ne_peux_pas_pardonne_si_on_ne_me_demande_pas_pardon" sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) dénonçant, pour la énième fois, ainsi ce texte qui garantit l'impunité des groupes armés islamistes ainsi que celle des agents de l'Etat. Pour rappel, cette charte prive les familles de disparu.e.s leur droit à connaître la vérité sur le sort de leurs êtres chers et à obtenir justice pour les préjudices qu'elles ont subis, en jugeant irrecevable toute plainte visant « des éléments des forces de défense et de sécurité de la République, toutes composantes confondues, pour des actions menées en vue de la protection des personnes et des biens, de la sauvegarde de la Nation et de la préservation des institutions de la République algérienne démocratique et populaire ». Cette charte menace également d'emprisonnement « quiconque utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne ». Ainsi, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale ne peut constituer une base solide pour une vraie réconciliation, prélude d'une transition vers une paix solide et durable.

Le CFDA et SOS Disparus ont une nouvelle fois appelé le gouvernement algérien à respecter le droit des victimes, en ouvrant des enquêtes efficaces et effectives pour faire lumière sur le sort de toutes les personnes disparues et en jugeant les responsables de ces violations graves des droits de l'Homme. Cette campagne électronique, qui a duré une semaine, fut l'occasion de rendre hommage à la lutte des mères et pères que la mort a emportés avant que la vérité sur le sort de leurs enfants disparus n'ait éclaté au grand jour.

III. Réseautage, Sensibilisation et Préservation de la Mémoire

III.1. Lancement du café littéraire à Oran

Le CFDA a procédé, durant la période du projet, à la création d'un café littéraire au sein du CPMDH. A cet effet, les équipes à Oran ont aménagé et décoré une salle de sorte à lui donner un véritable aspect de café littéraire. Ces cafés littéraires sont conçus pour intéresser les jeunes générations à la lecture, à l'écriture et leur permettre de mener des réflexions sur les contenus d'œuvres littéraires et d'auteurs clefs. Le café littéraire a été inauguré, le 17 décembre 2022, par la présentation de l'ouvrage « La dignité humaine » afin rendre hommage à son auteur, Ali Yahia Abdenour, décédé en 2021. Ce cofondateur de la Ligue algérienne pour la Défense des droits de l'Homme était un grand homme politique et avocat, fervent militant des droits de l'Homme algérien et un véritable démocrate infatigable dont sa vie se confond avec les moments clés de l'histoire de l'Algérie. Son livre « *La dignité humaine* », publié en 2007, est un ouvrage dédié à la défense des droits de l'Homme. Il se présente comme un sévère

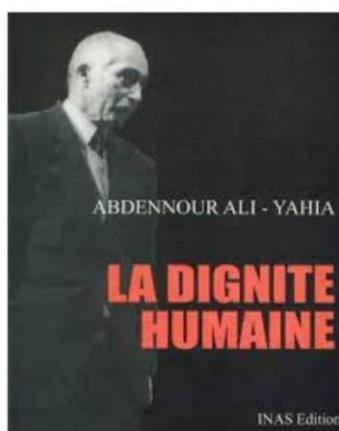
SOS DISPARUS

SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

Café-Débat

“La dignité humaine” d'Ali-Yahia Abdenour

De 14h00 à 16h00 dans les locaux de SOS Disparus



Cofondateur de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme, **Ali-Yahia Abdenour** était un homme politique, avocat et militant des droits de l'Homme algérien.

Son livre "**La dignité humaine**" publié en 2007 est un ouvrage dédié à la défense des droits de l'Homme. Il se présente comme un sévère réquisitoire contre un régime algérien qui bafoue les droits fondamentaux.

Présenté par : Saïd boudour, Journaliste et militant des droits de l'Homme

SOS DISPARIUS

48 LARBI BEN MHIDI ORAN
2EME ÉTAGE À GAUCHE

sos.disparus.oran@gmail.com



Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

réquisitoire contre un régime algérien qui bafoue les droits fondamentaux. L'événement s'est tenu en présence des membres de la Ligue algérienne des droits de l'Homme et d'étudiants universitaires, et a été supervisée par Saïd Boudour, journaliste et militant des droits humains. Depuis son inauguration, de nombreux cafés littéraires et débats ont vu le jour, permettant ainsi de sensibiliser la société civile à des thématiques variées.

III.2. Création d'un groupe mixte d'enfants de disparus Alger/Paris

A l'occasion de la conférence organisée en Algérie par la FEMED fin octobre 2021 sur « L'anthropologie Médico-Légale au service de la Justice Transitionnelle », le CFDA a invité Abla Bouhafs, fille de disparu résidant à Lyon, à y participer. L'idée de créer un réseau d'enfants de disparu.e.s a émergé des discussions ayant eu lieu avec Abla pendant la conférence.

Au cours de l'année 2022, le CFDA a coordonné la création de ce réseau. Au début de l'année a été organisé un week-end d'échange et de partage. La première journée a permis aux participants de se présenter, que chacun fasse connaissance et puisse témoigner tandis que la deuxième journée a été consacrée à la mise en place d'un plan d'action qui sera mis en œuvre à partir du mois de mars.

III.3. Le CFDA, membre des Sites de conscience

Toujours dans l'optique d'élargir son réseau, le CFDA a rejoint la Coalition *Sites of Conscience* en février 2022. Il s'agit d'une ONG qui regroupe plus de 260 associations dans 65 pays et qui travaille sur le devoir de mémoire à travers différentes actions, telles que des missions de plaidoyer ou encore des formations pour ses membres. La réunion en ligne du 22 février 2022, auquel le CFDA a participé, a permis d'accueillir les nouveaux membres, de se présenter et surtout d'expliquer nos attentes en rejoignant cette coalition. Dès lors, le CFDA participe pleinement aux activités de cette dernière. En titre d'illustration, Nassera Dutour a participé, aux côtés des autres membres de la Coalition des Sites de consciences, à un séminaire relatif aux discours de haine à Istanbul, au cours duquel la charte unissant les membres de cette coalition a été adoptée. En novembre 2022, Ahmed B. Otsmane, membre de SOS Disparu et fils de disparu, a représenté le CFDA aux ateliers en ligne sur le discours de haine organisés par la coalition. Le CFDA a également participé à un échange virtuel sur le thème des cultures commémoratives. Cet échange a donné lieu à une collaboration avec la coalition pour la

création d'une carte digitale sur les différentes cultures commémoratives que vous pouvez consulter en ligne : « Mapping Commémorative Cultures : Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation (gijtr.org) ». Vous pouvez y retrouver notre étude de cas sur l'Algérie, qui fait état de la manière dont est appréhendée la mémoire des disparu.e.s.

IV. Communication et Plaidoirie

IV.1. La justice en Algérie : la faillite de l'Etat de droit

Les 17 et 18 mars, le CFDA, accompagné de l'association Riposte Internationale, a mené une mission de plaidoyer à Bruxelles pour présenter son rapport sur le système judiciaire en Algérie « *La justice en Algérie : la faillite de l'Etat de droit* ». Cette mission de plaidoyer s'inscrit dans les missions du CFDA autour des thématiques suivantes : la lutte contre l'impunité, le droit à la Vérité et à la justice des familles de disparus, le droit à la liberté d'expression et d'information, le droit à la liberté d'association et le droit à la liberté de réunion et de manifestation.

La mission de plaidoyer a été réalisée auprès de différents acteurs tels que des membres de l'Union européenne, du Parlement Européen, des fonctionnaires de la Commission Européenne, des eurodéputé.es et des diplomates des États de l'Union Européenne. Plusieurs points alarmants sur la situation en Algérie ont été discutés. Les graves et constantes violations des droits humains, causées notamment par le manque d'indépendance de la justice, ou encore la répression intensive de l'Etat Algérien sur la société civile et le droit des familles à l'accès à la justice ont été au centre des discussions. Les arrestations des défenseurs, des militants du Hirk et le caractère arbitraire de celles-ci ainsi

Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie

Collectif des Familles de Disparus en Algérie

L'indépendance de la justice en Algérie : la faillite de l'Etat de droit



que les condamnations qui s'en sont suivies ont été largement abordées dans la mesure où toutes ces violations illustrent l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire en Algérie. Le processus de justice transitionnelle apporte la Vérité, la Justice, les réparations et la garantie de non-répétition que toutes les victimes et proches attendent.

Plusieurs recommandations ont été émises lors des discussions, en priorité la liberté inconditionnelle des détenues d'opinion, l'instauration d'un processus de justice transitionnelle en Algérie, l'établissement d'une Commission de la vérité et l'abrogation des textes d'application de la charte. Ces recommandations interviennent dans un contexte dans lequel les lois d'amnistie, telle que la Concorde Civile ou, plus récemment, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, privent les Algériens et les Algériennes de leurs droits. Sans le respect des quatre piliers de la justice transitionnelle, la société algérienne ne pourra se reconstruire paisiblement et durablement. Cette mission de plaidoyer à Bruxelles a été très fructueuse.

IV.2. La Radio des Sans Voix

La Radio des Sans Voix œuvre à promouvoir la culture des droits humains en Algérie et dans le monde entier, à faire participer les jeunes dans des débats enrichissants et à donner la parole aux sans voix, c'est-à-dire aux femmes et aux étudiants, aux experts et aux militants. Après avoir été censuré en Algérie, le site de la Radio a connu des problèmes techniques inextricables. En effet, il n'était plus possible de l'alimenter malgré les interventions du webmaster à l'origine de la création du site. Ne sachant pas si cela venait ou non des autorités algériennes et ne trouvant pas la cause, le CFDA a décidé durant la période de ce projet de créer un nouveau site. Ce dernier est maintenant doté d'une nouvelle interface avec plusieurs nouvelles émissions et séries portant sur diverses thématiques axées sur les droits humains, mais également la société, l'art, et l'histoire, entre autres. Le site de la Radio des Sans Voix possède également les modules nécessaires à la diffusion en direct. De ce fait, le CFDA a créé le studio qui permet de diffuser des émissions en direct. La radio enregistre désormais 6 émissions hebdomadaires : Libre débat, Parole d'experts, Face à Face, Rendez-vous citoyens, En quête de vérité et une Revue de Presse.

IV.3. Les réseaux sociaux

Parmi ses diverses activités, le CFDA poursuit la rédaction de ses newsletters. Ces dernières, disponibles en français, en anglais et en arabe, sont très importantes afin d'informer tous les membres et sympathisants de l'association du travail accompli par celle-ci et ses avancées. Cette publication est également très utile dans une perspective d'échanges et d'apprentissage mutuel avec les autres ONG de défense des droits humains travaillant dans la région MENA. Dans l'optique d'élargir la portée des actions du CFDA et de consolider un réseau fort, le Chargé de communication s'occupe de la mise à jour de tous les réseaux sociaux de l'association tels que Facebook, Instagram, Twitter et alimente également les sites internet du collectif.

Conclusion

Le contexte politique algérien reste défavorable à la lutte contre les disparitions forcées et au combat pour la Vérité et la Justice en raison du manque de volonté de la part des autorités algériennes en place. Les autorités s'opposent à toute tentative visant à obtenir des droits pour les familles. Tout au long de l'année 2022, le CFDA s'est donc efforcé de poursuivre ses activités quotidiennes en Algérie et en France, et a mis l'accent sur le droit à la justice et à la vérité, prémisses nécessaires à l'instauration d'un Etat de droit. L'objectif général du CFDA pour l'année 2022 était de consolider et élargir l'action du CFDA ainsi que la mise en place d'un réseau fort. L'enjeu était de renforcer les liens et l'existence de son réseau afin de mettre en place de nouvelles actions qui pourront toucher un plus large public, notamment sur le devoir de mémoire.

